

L'avenir économique du canton de Neuchâtel

Autor(en): **Bourquin, Fritz**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **23 (1965)**

Heft 4

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-135923>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

L'avenir économique du canton de Neuchâtel

Fritz Bourquin

Conseiller d'Etat,
chef du Département de l'industrie,
président de l'Office économique cantonal neuchâtelois

Considérations générales

Il n'est pas inutile de rappeler, au début de cet article, les éléments essentiels qui dominent la situation actuelle, afin que cette analyse de l'économie neuchâtoise se situe dans son contexte général.

C'est presque lieux communs de dire que l'époque actuelle se caractérise par l'extension prodigieuse des connaissances scientifiques et techniques et par l'accélération de leur transposition dans la pratique. Les limites de la connaissance humaine reculent d'autant plus qu'une nouvelle découverte s'avère importante.

A l'échelle terrestre, on peut imaginer que demain tous les hommes seront voisins. Cette constatation en amène une autre: les centaines de millions d'habitants des pays en voie de développement n'ignorent plus aujourd'hui et ignoreront moins encore demain l'aisance matérielle dans laquelle vivent les peuples occidentaux. Cette prise de conscience suscite parmi ces populations des sentiments fort mélangés à l'égard des nations industrialisées. Ces réactions doivent être considérées avec la plus grande attention.

Quelles que soient les opinions que l'on puisse avoir quant aux méthodes et à l'efficacité de l'aide aux pays en voie de développement, il faut admettre que cette action s'inscrira, à l'avenir, de façon permanente et définitive dans les programmes gouvernementaux. Elle perdra de plus en plus son caractère philanthropique pour devenir une nécessité économique et politique.

Le canton de Neuchâtel

Le canton de Neuchâtel, classé au cinquième rang des cantons industriels¹ et riche d'une production à juste titre enviable, est aussi le canton le plus horloger de Suisse.

Ce dernier titre de gloire lui a coûté très cher dans le passé. Tout d'abord, dans les années de crise qui ont suivi la Première Guerre mondiale, puis au cours de celles

¹ Selon une étude récente du Dr J. Rosen, parue dans le *Bulletin trimestriel du Crédit Suisse* (août 1965), le produit social du canton de Neuchâtel (1110 millions) le situe au dixième rang des cantons suisses. Par tête d'habitant, Neuchâtel se situe au sixième rang avec 7000. — (Réd.)

de 1930 à 1936. Ce fut la période tragique pendant laquelle on comptait 96 chômeurs sur 1000 personnes actives, alors que la moyenne suisse était inférieure de moitié. Ce furent les années où les finances des pouvoirs publics enregistraient des déficits sans cesse croissants: 6 à 9 millions par an pour les seules villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et pour l'Etat de Neuchâtel. Au terme de cette période, le passif de l'Etat atteignait plus de 75 millions. Il s'agissait, il convient de le rappeler, de francs d'avant la dévaluation. La dette se chiffrait, au 31 décembre 1964, à un peu moins de 11 millions.

L'évolution démographique révèle d'une manière caractéristique les conséquences de ces difficultés économiques. Alors que la population suisse augmentait de 86 % de 1888 à 1960, le canton de Neuchâtel n'enregistrait qu'une progression de 36 %.

Le recensement de 1960 indique que sur 1000 personnes actives, 64 sont occupées dans le secteur primaire, 609 dans le secteur secondaire et 327 dans le secteur tertiaire. Une analyse plus étendue laisse entrevoir une évolution favorable au cours de ces dernières années. En effet, si en 1920, sur 573 personnes actives du secteur secondaire, 302 étaient recensées dans l'horlogerie et 271 dans les autres activités industrielles et artisanales, les chiffres de 1960 mentionnent respectivement 269 personnes occupées dans l'horlogerie et 340 dans les autres activités. L'ouverture de l'éventail des industries non horlogères apparaît nettement.

Toutefois, si l'on considère uniquement les ouvriers de fabriques, on relève que, en 1964, 52,5 % travaillent dans l'industrie horlogère et 47,5 % dans les autres activités. L'amélioration est néanmoins certaine, puisque, en 1952, les proportions étaient respectivement de 59 et 41 %.

Enfin, dernier élément de cette brève analyse, au cours de la récession des années 1957-1959, le 15 % des secours de chômage versés en Suisse a été payé dans le canton de Neuchâtel, alors qu'il ne réunit que le 2,5 % de la population helvétique.

Les inconvénients d'une industrie dominante ressortent clairement. La nécessité d'une diversification des activités économiques du canton n'est plus discutée. Encore faut-il savoir: quand, comment, où diversifier, et de quelle forme de diversification il s'agit. Avant de répondre à ces quatre questions, il est utile de développer trois considérations préalables.

Industrie et horlogerie

Premièrement il paraît indispensable de préciser que, dans l'esprit du Conseil d'Etat, la diversification ne doit pas être uniquement le fait de nouvelles industries, mais qu'elle doit également provenir des entreprises déjà installées dans le canton et capables de consacrer les sommes nécessaires aux investissements requis pour étendre ou convertir leur production traditionnelle. Cette dernière initiative est particulièrement valable pour l'industrie horlogère.

L'analyse des problèmes spécifiquement horlogers nécessiterait un exposé particulier dépassant le cadre de cet article. Toutefois, il est indiqué de relever que

tous les milieux intéressés ne semblent pas avoir compris que l'on se trouve à la veille de profonds bouleversements. Malgré les efforts renouvelés d'information de la part des organes professionnels horlogers, trop d'industriels s'imaginent encore qu'ils pourront affronter les marchés mondiaux de demain avec les méthodes d'exploitation et de vente d'autrefois. Ils restent sourds aux appels à la concentration, à la mise en commun des moyens techniques et commerciaux et lésinent sur les sacrifices à consentir à la recherche. L'éparpillement des forces sera fatal à de nombreuses entreprises petites et moyennes qui ne présentent pas les caractéristiques spécifiques que constituent: un appareil technique de recherche et de production, l'avantage d'une marque connue et des canaux de distribution bien organisés.

L'effectif moyen recensé, de 48 ouvriers par fabrique, peut paraître normal. En examinant la situation de plus près, on constate que seule 1 entreprise occupe plus de 1000 ouvriers, 3 de 500 à 1000, 24 de 100 à 500, 52 de 50 à 100, 109 de 20 à 50 et enfin 141 englobent moins de 20 ouvriers.

Ces deux derniers groupes, jusqu'à 50 ouvriers, comptent ainsi 250 entreprises, dont 140 dans la seule métropole horlogère de La Chaux-de-Fonds!

Dans une époque de concentration industrielle, ces chiffres devraient faire réfléchir les intéressés. Comme le rappelait récemment M. Michel Drancourt devant les délégués de la FH: « Il y a 10 ans, les 200 premières firmes des Etats-Unis représentaient le 30 % de la production du pays; aujourd'hui leur part est de 40 %. Ce phénomène est général. Si, en Europe, l'on mettait fin à l'activité de 200 firmes, ce serait le retour à la misère. Or, il faut tenir pour certain que dans 15 ou 20 ans, 600 à 700 groupes produiront les trois quarts de la production industrielle mondiale ». L'industrie horlogère suisse se battra demain sur les marchés mondiaux, face à des entreprises occupant plusieurs milliers, voire plusieurs dizaines de milliers d'ouvriers. Les besoins en garde-temps augmenteront sans cesse. L'horlogerie suisse doit avoir pour ambition de conserver la place qu'elle occupe, également le jour où la montre traditionnelle fera place aux techniques nouvelles qui s'annoncent.

L'adaptation du monde horloger, pour ne pas utiliser le mot de reconversion, ne se fera pas sans sacrifices. Pour reprendre un proverbe connu, on serait tenté de dire: « Il est toujours plus tard qu'on ne le croit. » Il serait tout de même paradoxal que la Suisse prétende donner l'heure au monde entier et qu'elle soit elle-même en retard!

Main-d'œuvre étrangère

Deuxièmement, on ne peut envisager une diversification et par conséquent une augmentation du potentiel industriel du canton sans évoquer le problème de la main-d'œuvre étrangère.

Il y a lieu de dissiper d'emblée toute équivoque et d'admettre qu'il ne sera guère possible, dans les circonstances actuelles, d'implanter de nouvelles industries sans recourir à la main-d'œuvre étrangère.

Toutefois, deux remarques s'imposent. Tout d'abord, le haut degré de mécanisation, si ce n'est d'automatisation, qui caractérise désormais l'exploitation d'une entreprise moderne, diminuera considérablement ses besoins en main-d'œuvre par rapport au volume de sa production. Ensuite, les efforts de rationalisation et la mécanisation doivent permettre de réduire la main-d'œuvre dans les entreprises établies. Trop longtemps, la main-d'œuvre étrangère a constitué un oreiller de paresse pour un certain nombre d'industriels qui n'ont pas recherché les moyens de produire plus avec moins de personnel. On rétorquera qu'ils n'en avaient pas les ressources financières! Si une telle impossibilité subsiste après une période de 20 ans de conjoncture favorable, on admettra que de telles entreprises sont devenues aujourd'hui marginales. Leur avenir n'est guère assuré, avec ou sans main-d'œuvre étrangère. A ce titre-là on peut approuver les mesures fédérales restreignant la main-d'œuvre étrangère.

En revanche, il faut déplorer le caractère linéaire de ces mesures. Dans le but, louable en soi, de ne faire aucune discrimination, on frappe toutes les entreprises uniformément d'une réduction de leurs effectifs de main-d'œuvre étrangère, qu'elles soient essentielles pour l'économie du pays ou pas du tout. Il faudra bien un jour aborder ce problème, avoir le courage d'opérer un choix entre ce que l'on veut faire ou ne pas faire et établir un ordre préférentiel. Il faudra savoir si l'on veut favoriser les industries d'exportation afin de ne pas aggraver encore le déficit de la balance commerciale qui s'est élevé, en 1964, à 4 milliards. Il sera nécessaire d'établir un ordre de priorité, par exemple au profit des entreprises produisant des biens d'équipement qui permettent précisément de réaliser une économie de main-d'œuvre.

En ce qui concerne le canton de Neuchâtel, on pourrait déjà être satisfait de noter que les mesures fédérales se traduisent par une stabilisation des effectifs de main-d'œuvre étrangère en 1965 par rapport à l'année précédente.

Il ne faut en effet pas perdre de vue que les industriels neuchâtelois doivent combler chaque année des départs parmi la main-d'œuvre indigène qui prend la direction du secteur tertiaire en particulier. Quelques chiffres illustreront cet exode. On comptait, en 1960, 25.232 ouvriers de fabriques, dont 3695 étrangers. En 1964, les chiffres respectifs avaient passé à 29.984, dont 9682 étrangers. Les travailleurs de fabriques se sont ainsi accrus de 4700 unités. En revanche, les étrangers ont augmenté de 6000. Ainsi, en 4 ans, il a fallu confier à des étrangers 1300 postes de travail occupés précédemment par des indigènes. Cela représente donc une perte de 325 travailleurs suisses par an. Si l'on ajoute ce nombre à la réduction de 5 % des effectifs étrangers, on arrive à la suppression de 807 postes de travail, c'est-à-dire de 1614 en 2 ans, soit une réduction des effectifs globaux de près de 6 %. Ces vides doivent être comblés par la rationalisation et la mécanisation. Il est à craindre que toutes les entreprises ne soient pas à même de procéder à une telle opération.

Il y a lieu de relever que les répercussions qu'entraîne une augmentation de la production n'ont pas été prises en considération.

L'évolution décrite est inégale dans le canton. Elle est beaucoup plus accentuée dans le Val-de-Travers et au Locle. Dans cette dernière localité, la situation peut

être considérée comme grave. Ainsi, de 1960 à 1964, soit en 4 ans, elle a évolué comme suit:

Ouvriers de fabriques occupés au Locle

	Total	Suisses	Etrangers	% étrangers
1960	4248	3389	859	20,2
1964	4685	2653	2032	43,4

Ainsi, sur une augmentation totale de 437 ouvriers, il a été dénombré une avance de 1173 ouvriers étrangers. On se rend compte ici combien les prescriptions fédérales soumettant les frontaliers aux mesures restrictives sans exception sont funestes.

La situation dans la métropole horlogère est en revanche moins tendue. Cela s'explique par les structures industrielles différentes des deux villes, la petite et la moyenne entreprise, surtout dans l'horlogerie, prédominant à La Chaux-de-Fonds. Enfin, on rappellera que certains secteurs de l'industrie horlogère n'ont fait appel à la main-d'œuvre étrangère qu'au cours de ces dernières années, alors que certaines branches renoncent encore aujourd'hui à l'apport d'éléments étrangers.

Bâtiment

Troisièmement, l'industrie du bâtiment mérite une attention particulière. Le canton de Neuchâtel connaît dans ce secteur une situation qui n'est comparable à aucune autre. Le pourcentage de la main-d'œuvre étrangère dans le bâtiment et le génie civil peut être estimé à 90 % en pleine saison.

Cet état de choses est extrêmement préoccupant. Il s'agit d'un secteur essentiel de l'économie neuchâteloise qui se trouve pratiquement dépendre de la seule main-d'œuvre étrangère. Certes, de tout temps, il a été enregistré un apport important de travailleurs transalpins dans ce secteur. Toutefois, leur nombre n'a jamais atteint les proportions que l'on connaît aujourd'hui.

Les causes de cette situation sont multiples. Il faut convenir qu'à l'époque actuelle, caractérisée par une augmentation constante des personnes occupées dans les services, beaucoup de parents souhaitent pour leur fils une profession qu'ils jugent plus digne que celle de maçon par exemple. Les 14 contrats d'apprentissage en cours dans cette profession illustrent cet état d'esprit. Il y a dans cette appréciation une part de vanité. Il faut craindre, dans ces circonstances, que les prédispositions naturelles des jeunes gens ne soient pas judicieusement utilisées et que les emplois du secteur tertiaire soient un jour encombrés. En conséquence, sous la pression de la demande, les conditions de rémunération deviendront plus attrayantes que celles des non-manuels dans des branches d'activité délaissées aujourd'hui. Toutefois, la situation est trop déséquilibrée dans ce secteur. Elle ne permet pas d'attendre passivement le retour des choses. D'autre part, il faut constater que les jeunes gens veulent avoir un gain fixe assuré, qui ne soit pas fonction des intempéries ou des

saisons. Enfin, il ne faut pas espérer les voir embrasser les professions du bâtiment s'ils n'ont pas la possibilité d'afficher une tenue vestimentaire au moins égale à celle des travailleurs d'usines. Il est indispensable que des vestiaires et des installations convenables soient mis à disposition avant toute autre chose sur un chantier qui s'ouvre. C'est à ce prix que l'on suscitera un nouvel intérêt des jeunes garçons pour les professions du bâtiment.

Quand faut-il diversifier ?

D'aucuns déclareront que le moment est fort mal choisi. Les difficultés de main-d'œuvre s'accroissent. Les recommandations à la modération se succèdent de la part du Conseil fédéral et de la Banque Nationale. C'est vrai! On doit tenir compte de ces éléments.

Toutefois, il convient de rappeler que l'évolution de la conjoncture a suivi un rythme plus lent dans le canton de Neuchâtel que dans la plupart des Etats confédérés.

A fin août 1964, les étrangers au bénéfice d'une autorisation de travail s'élevaient à 17.815 sur un total de 720.900 pour l'ensemble de la Suisse. Ils représentaient le 11,4 % de la population de résidence alors que la moyenne helvétique se situait à 12,6 %. Neuchâtel était ainsi placé au 15^e rang; 14 cantons enregistrent des pourcentages supérieurs et 10 des pourcentages inférieurs. Le Tessin vient au premier rang avec 28,5 %, puis les Grisons et Genève avec 20 %; à l'autre extrémité se situe Fribourg avec 4,8 %.

D'autres chiffres attestent du développement plus que modéré de la conjoncture dans le canton de Neuchâtel. La statistique fédérale des dépenses par tête d'habitant pour l'ensemble des constructions — routes, travaux de génie civil, bâtiments publics, logements et constructions industrielles — place Neuchâtel au 22^e rang des cantons suisses pour les années 1960, 1961 et 1963, et au 21^e rang en 1962. La moyenne suisse, qui est de Fr. 1465.— pour l'ensemble de ces quatre années, se monte pour le canton de Neuchâtel à Fr. 975,—.

Le Conseil d'Etat ne saurait donc avoir mauvaise conscience lorsque, aujourd'hui, il envisage de poursuivre l'expansion industrielle du canton. En outre, il serait faux d'attendre une nouvelle crise économique pour réaliser la diversification de l'éventail industriel, et cela pour deux motifs. Tout d'abord, il y a de sérieuses raisons de croire que l'économie ne connaîtra plus de crises de l'ampleur de celles qui ont secoué le pays dans le passé. Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale tout spécialement, les gouvernements responsables des destinées économiques de leur nation ont découvert que la prospérité des uns appelait la prospérité des autres et qu'il était faux de vouloir relever l'économie d'un seul pays aux dépens de ses partenaires. La reconstruction des pays vaincus et ravagés par la guerre et les effets positifs pour l'économie mondiale des méthodes utilisées à partir de 1946 ont définitivement écarté les vieilles formules de l'individualisme mercantiliste et malthusien.

Ensuite, il faut convenir que ce n'est pas en période de dépression qu'il est aisé de faire un choix judicieux de ce qui peut être valable à longue échéance pour une économie cantonale. Les sacrifices à consentir sont très souvent opérés en pure perte. Il faut se souvenir des expériences de la ville de La Chaux-de-Fonds au cours des années 30.

C'est donc dans les circonstances actuelles que l'on doit soutenir l'extension des entreprises bien structurées et dynamiques et favoriser l'implantation de nouvelles industries qui remplissent les mêmes conditions.

Si les difficultés de main-d'œuvre sont réelles, elles ne doivent par contre pas être exagérées. En effet, l'entreprise moderne implique un niveau de mécanisation optimum. Elle atteint ainsi une productivité qui dépasse largement les normes auxquelles on était habitué précédemment. Les deux grandes entreprises actuellement en construction à Cornaux-Cressier, c'est-à-dire la cimenterie et la raffinerie, en donnent l'illustration. Par le fait des investissements, qui dépasseront 200 millions, moins de 300 personnes seront nécessaires pour produire 200.000 t. de ciment et 2,5 millions de tonnes de produits raffinés par an.

Comment diversifier ?

Il y a lieu d'examiner maintenant quelles sont les conditions à remplir pour permettre cette extension et cette diversification. Il s'avère indispensable que les pouvoirs publics, Etat et communes, arrêtent *les grandes lignes d'une politique économique à longue échéance*.

La politique sociale, tout en étant dynamique, doit tenir compte des réalités nationales, à savoir: considérer ce qui est appliqué dans les cantons confédérés afin de ne pas déséquilibrer le coût de production des entreprises neuchâteloises par rapport à celui de leurs concurrents. Il faut convenir aussi que des charges sociales excessives qui frapperaient la seule économie neuchâteloise ne seraient pas sans répercussions sur les salaires. Il est d'ailleurs assez curieux de suivre l'évolution des salaires moyens d'un canton à l'autre. Certains Etats confédérés comme Soleure et Bâle-Campagne, par exemple, connaissent un niveau plus élevé. Or, ce sont précisément des cantons qui ne possèdent pas de dispositions équivalentes en matière de vacances payées et d'allocations familiales. D'autre part, il y a lieu de convenir que les concentrations industrielles plus nombreuses dans ces régions constituent également un facteur décisif dans la rémunération.

On ne répétera donc jamais assez qu'il faut souhaiter une extension des contrats collectifs liant patrons et ouvriers sur le plan national. Le renforcement de la politique contractuelle paraît constituer une condition essentielle du progrès social dans la cohérence.

Ces remarques relatives à la politique sociale sont également valables pour la politique fiscale. Ce n'est pas le lieu d'émettre des idées sur ce qui doit être considéré comme juste, dans ce domaine, tellement les opinions divergent. En revanche, on ne peut pas contester que les besoins financiers des pouvoirs publics sont à l'image

de ceux des entreprises; les collectivités doivent avoir la possibilité d'investir pour assumer leurs tâches immédiates et lointaines.

Ainsi donc, la fiscalité doit être envisagée tout à la fois sous l'angle des nécessités financières des pouvoirs publics, d'une répartition équitable du fardeau entre les citoyens et s'inspirer de la volonté de ne pas placer l'économie neuchâteloise dans une situation nettement défavorable à l'égard d'entreprises concurrentes installées dans d'autres cantons.

Si l'on examine maintenant la politique énergétique du canton de Neuchâtel, il faut convenir que la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Les finances cantonales, dont la situation fut dramatique dans les années 30, n'ont pas permis au Conseil d'Etat d'alors de participer à la construction de barrages hydro-électriques, ce que d'autres corporations de droit public ont réalisé par contre. Neuchâtel a été relégué au rang de client, ne disposant que de très peu d'atouts pour discuter des prix de livraison. De ce fait, il paie son énergie plus cher que la plupart des autres cantons, eux-mêmes producteurs. Les réalisations en cours, particulièrement au Valais, tendent à redresser cette situation préjudiciable.

Mais il est encore un autre aspect de la question qu'il est bon de soulever, au risque de faire réagir ceux qui assument des responsabilités dans les communes. Beaucoup trop de communes tirent de la fourniture d'énergie une ressource fiscale. Cette politique grève le coût de production des entreprises qui consomment beaucoup d'énergie dans une mesure souvent insoupçonnée. Il s'avère indispensable que certaines autorités revisent leur politique dans ce domaine.

Enfin, on ne pourra pas faire face à l'augmentation de la population sans résoudre le problème du logement.

Si l'on admet que le canton de Neuchâtel comptera 180.000 à 185.000 habitants vers 1980, c'est plus de 1200 appartements qu'il faudra mettre sur le marché chaque année. En raison des difficultés que l'on rencontre dans ce domaine, il n'est pas concevable que les pouvoirs publics s'en tiennent aux mesures actuelles d'aide à la construction, mesures d'ailleurs qui sont admises par chacun.

Une extension de la politique du logement paraît nécessaire, sous des formes qui restent à déterminer et qui ne doivent pas toutes obligatoirement se traduire par une mise à contribution des finances publiques dans la mesure où celles-ci ont été sollicitées ces douze dernières années. On rappellera que, durant cette période, l'effort des pouvoirs publics a permis la construction de 130 appartements en moyenne par an.

Où implanter de nouvelles industries ?

En examinant la position géographique du canton de Neuchâtel et ses possibilités d'expansion industrielle, on remarque immédiatement la situation très favorable de l'Entre-deux-lacs, c'est-à-dire toute la région située entre les extrémités est et ouest des lacs de Neuchâtel et de Bienne.

Cette région est traversée par de grandes voies de communications ferroviaires et routières. De plus, l'autoroute qui reliera Genève à la Suisse orientale passera à quelques kilomètres au sud. Enfin, il n'est pas chimérique de penser qu'un jour les lacs jurassiens seront accessibles à la navigation fluviale à la suite de l'aménagement de l'Aar. Comme on le sait, la deuxième correction des eaux du Jura — qui est en cours d'exécution — ouvre les canaux de la Broye et de la Thielle à cette possibilité.

Dans ces perspectives, il devenait indispensable d'établir un plan d'aménagement du territoire dans cette région. Une expérience extrêmement intéressante a été tentée à cette occasion. Le Conseil d'Etat a désigné une communauté de travail, réunissant les experts touchés par les problèmes que soulève un tel aménagement. Ainsi, tous les services de l'Etat, au lieu de travailler en vase clos, se trouvent réunis confrontent leurs idées, présentent les problèmes qui se posent, prennent les décisions qui conviennent et passent à l'exécution.

Il a paru d'emblée indispensable au gouvernement cantonal de définir un périmètre bien précis réservé à l'industrialisation. Il est en effet indiqué de réserver à l'agriculture les terres les meilleures de cette région, tout autant pour permettre une exploitation plus rationnelle de grands domaines remaniés, que pour sauvegarder un certain équilibre entre les zones industrielles et les zones de verdure.

Cet aménagement, partant de données fixes, c'est-à-dire le tracé de la nouvelle route nationale 5, le futur port fluvial et l'implantation de la raffinerie et de la cimenterie, pose de nombreux problèmes, en fonction précisément des points fixes qu'il n'est plus possible de déplacer. En outre, la communauté de travail s'est efforcée de protéger les sites existants, de déterminer les zones d'habitations et de sauver également les merveilleux coteaux qui ont donné leur renom aux vins de Cressier.

Le territoire de cette nouvelle zone de développement doit être réservé à des industries lourdes — métallurgie, construction métallique, chimie — à celles qui enregistrent un gros trafic de marchandises et qui utilisent ainsi de façon intensive les voies de communications. Il serait tout à fait irrationnel d'implanter dans cette région une fabrique d'horlogerie par exemple.

Il va de soi que tout le littoral bénéficiera indirectement de cette expansion industrielle et des perspectives qu'elle ouvre. Aussi devient-il nécessaire de songer à l'aménagement d'autres régions. Dans l'ordre d'urgence, on citera toute la partie comprise entre Neuchâtel et la frontière vaudoise, les Montagnes neuchâteloises, dans la région située entre les deux villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle et, plus tard, le Val-de-Ruz.

Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil, en réponse à l'initiative pour la protection des crêtes du Jura, jette les bases d'un aménagement général de tout le territoire cantonal. L'acceptation des idées générales contenues dans le projet de décret permettrait de reprendre par région, en commençant par les plus menacées, un travail d'aménagement qui préciserait les différentes zones, y compris celles réservées à l'industrie et à l'habitation.

Formes de la diversification

Il convient de savoir quelle forme de diversification serait souhaitable et quel devrait être l'éventail des activités envisagées.

Les industries nouvelles qui s'implantent actuellement à Cressier-Cornaux ne sauraient être contestées, semble-t-il, quant à leur valeur et leur nécessité absolue pour la vie du pays. Le rappel de quelques chiffres suffira. En 1939, la Suisse consommait 330.000 t. de carburant. En 1965, ce chiffre atteindra vraisemblablement 7 millions de tonnes, en 1970, 12 millions. Les difficultés de ravitaillement de l'hiver 1962-63 demeurent encore dans toutes les mémoires.

Quant à l'énergie électrique, la consommation s'élevait à 5,55 milliards de kilowattheures en 1939. Elle dépasse, en 1965, 21 milliards. On admet qu'elle atteindra 40 milliards de kilowattheures en 1973. Les dernières réserves hydro-électriques s'épuisent. Il faut donc envisager de couvrir les besoins du pays par de nouvelles sources énergétiques, à savoir les productions thermique et atomique.

Certes, l'installation de ces industries pose de très nombreux problèmes relatifs à la lutte contre les risques de pollution des eaux et de l'air. Ils sont heureusement résolus pour les constructions en cours. En revanche, ceux posés par le projet d'une grande centrale thermique subsistent. Il va de soi qu'aucune autorité ne prendra de décision définitive avant que tous les éléments garantissant la sécurité absolue ne soient versés au dossier.

Les difficultés que le canton de Neuchâtel rencontrait en matière de ravitaillement en énergie électrique et le régime défavorable des tarifs ont été évoqués. Il est évident que la construction d'une centrale thermique à laquelle il serait le partenaire principal améliorerait considérablement la situation que l'on déplore actuellement. Le groupe de secours prévu dans la plaine de la Thielle ne constitue qu'une installation modeste, ne présentant pas les inconvénients d'une centrale thermique, vu les techniques et les combustibles employés.

Les préoccupations liées à l'industrialisation de l'Entre-deux-lacs ne doivent pas reléguer à l'arrière-plan les autres régions du canton. L'évolution démographique d'une part et la tendance à la concentration des populations tout au long du littoral d'autre part posent de sérieux problèmes. Il est urgent d'aménager toute cette région, afin de savoir jusqu'où l'on veut aller, quelles seront les zones industrielles réservées — toujours en fonction des grandes voies de communications — les zones de construction, les zones agricoles et viticoles qui, pour les mêmes raisons d'équilibre déjà citées, doivent être sauvegardées. De nombreuses entreprises établies dans cette région sont susceptibles de développement. Il est de toute nécessité qu'elles connaissent les possibilités qui leur sont offertes.

Le Val-de-Ruz doit conserver son caractère de district tout à la fois agricole et industriel. Toutefois, là aussi, sans trop attendre, l'avenir devrait être précisé pour les uns et les autres.

Le Val-de-Travers mérite une attention particulière. Il apparaît qu'au cours de ces dix dernières années la population de ce district a passé de 14.343 unités en

1955 à 14.647 en 1964. La situation est cependant moins favorable en réalité; le nombre des étrangers ayant augmenté de 962 à 2608, l'effectif des indigènes a constamment diminué pour tomber de 13.381 en 1955 à 12.038 en 1964. Toutes les localités enregistrent cette évolution négative. La proportion des étrangers par rapport à la population totale a ainsi passé de 6,7 % à 17,8 %.

Quelles sont les causes de cette évolution? Il est difficile de répondre entièrement et avec certitude à cette question délicate. Toutefois, la situation géographique, les conditions du climat, l'attrait de Neuchâtel et de sa région, l'éloignement des écoles supérieures, la diminution des éléments du secteur tertiaire, sont autant de motifs parmi d'autres qui expliquent en partie cette situation.

Le Val-de-Travers compte d'importantes entreprises, dont certaines jouissent d'une renommée mondiale. Il est indispensable de rechercher les moyens de mettre un terme à cette fâcheuse tendance.

L'amélioration des voies de communications, autant ferroviaires que routières, répond à une nécessité absolue. Certains milieux préconisent une solution qui résoudrait probablement toutes les difficultés en matière de trafic routier, soit le percement d'un tunnel qui aboutirait dans la région de Bevaix. La jonction établie avec la route nationale 5 raccourcirait sensiblement le temps nécessaire pour se rendre à Neuchâtel.

Une telle réalisation offrirait incontestablement des aspects positifs. Il y a toutefois un ennui, c'est qu'un tel projet s'avère très coûteux. Le coût de la construction d'un tunnel est aujourd'hui estimé de 20 à 30 millions le kilomètre, selon l'état du terrain. Par la suite, l'entretien revient à Fr. 1,— par mètre et par jour. Dans la perspective la plus favorable, c'est une dépense de l'ordre de 120 millions qu'il faut envisager et, par la suite, des frais d'entretien annuels de 2 millions de francs. Ce dernier montant à lui seul représente ce que le canton de Neuchâtel consacre chaque année à l'entretien courant de son réseau routier. Il faut convenir qu'il y a lieu de rechercher d'autres solutions, ou trouver de nouvelles ressources pour faire face à un tel investissement.

L'amélioration des communications ferroviaires fait périodiquement l'objet des préoccupations des milieux intéressés. Une liaison directe Fleurier-RVT-Neuchâtel sera introduite prochainement.

L'aménagement du Val-de-Travers suppose aussi une plus grande collaboration des communes entre elles que jusqu'ici. La nouvelle loi cantonale permet des associations de communes pour la réalisation des tâches qui leur sont confiées. Il faut souhaiter ardemment qu'une politique purement locale fasse place à une plus large ouverture d'esprit chez tous ceux qui ont à cœur le maintien d'une activité prospère dans cette vallée.

Il serait possible d'émettre des considérations semblables au sujet des deux villes des Montagnes neuchâteloises. Si une fructueuse collaboration s'installe maintenant entre les exécutifs de ces deux localités, tel n'a pas toujours été le cas. La poursuite concertée d'objectifs communs paraît d'autant plus souhaitable que les

activités industrielles de ces deux centres ne sont pas concurrentes et que les problèmes économiques sont conditionnés par des éléments différents.

L'économie locloise repose sur des bases plus solides avec ses grandes entreprises et l'éventail bien équilibré des activités qu'elles représentent, alors qu'à La Chaux-de-Fonds règnent la dispersion des entreprises horlogères et la prédominance de cette industrie. Dans cette ville, la diversification devrait être recherchée par l'introduction d'entreprises relevant de l'électronique, de la miniaturisation, de la micromécanique, etc.

Enfin, on enregistre d'importantes migrations alternantes entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle.

Les remarques relatives à l'évolution des effectifs de main-d'œuvre étrangère au Locle illustrent un aspect de la situation périphérique et frontalière de cette ville.

L'on pourrait encore mentionner l'idée émise récemment d'un tunnel routier passant sous la Vue-des-Alpes et trouvant son prolongement à l'est du Val-de-Ruz en direction de Cornaux par un second tunnel. Une telle réalisation améliorerait considérablement les voies de communications des Montagnes neuchâteloises vers le bas du canton. Toutefois, le montant des dépenses cité pour le tunnel routier du Val-de-Travers devrait probablement être multiplié par trois dans ce dernier cas.

Si, au terme de ces quelques considérations d'économie régionale, il était permis de schématiser, on pourrait localiser le développement des industries nouvelles dites « lourdes » dans la région de l'Entre-deux-lacs celles de la micromécanique dans les Montagnes neuchâteloises et préconiser l'extension des entreprises établies dans tout le reste du canton, en soulignant la nécessité pressante d'une diversification des activités, ainsi que d'une concentration des entreprises horlogères à La Chaux-de-Fonds.

Conclusions

Seuls certains aspects et conditions de l'avenir économique du canton ont été évoqués.

Devant la nécessité ressentie, à des degrés divers, d'envisager l'avenir, d'analyser les perspectives à longue échéance, de mieux coordonner les efforts des pouvoirs publics, des entreprises et des individus, on peut se poser la question de savoir si l'on n'ouvre pas la voie aux technocrates. Cette crainte n'est pas fondée, dans la mesure où le système politique établi jouera son véritable rôle. Il est en effet indispensable que le pouvoir politique reste maître de la situation en ayant constamment présents à l'esprit les intérêts véritables tout à la fois de notre communauté et des individus eux-mêmes qui ne doivent pas devenir les pièces sans âme d'un « puzzle » géant.

C'est en concevant toute chose en fonction d'un équilibre indispensable à l'être humain que l'on mettra véritablement l'économie au service de l'homme. Aussi,

on ne fera jamais assez pour préparer la jeunesse aux responsabilités de demain. La société a besoin de scientifiques, de cadres techniques et commerciaux, mais aussi et surtout d'ouvriers qualifiés.

Le canton de Neuchâtel a la chance de posséder des écoles supérieures de toutes sortes et d'excellente réputation. Ce serait toutefois une erreur de vouloir aspirer pour tous les enfants à l'accès à l'université, car, comme le disait un député neuchâtelois au Grand Conseil, au terme d'un débat de quatre heures sur la réforme de l'enseignement: « Il faudra toujours quelqu'un pour faire le travail. »

Les nécessités économiques obligeront bien un jour à reconsidérer l'échelle des valeurs et à convenir, pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, de la solidarité de fait qui existe entre tous les membres d'une société.

C'est la raison pour laquelle on peut plaider sans hésitation la cause des ententes professionnelles, la politique des contrats collectifs de travail. On s'est engagé dans cette direction d'une manière résolue dans le canton de Neuchâtel. Employeurs et salariés sont « condamnés » à s'entendre. Tout simplement parce qu'il s'agit là de la seule attitude intelligente face aux problèmes qui ne manqueront pas de se présenter. C'est aussi parfois le chemin le plus difficile, il faut en convenir, mais on ne saurait sacrifier ce qui fait une part de la prospérité actuelle à l'égoïsme et à l'incohérence.

Cela implique des associations vraiment représentatives. Le gouvernement neuchâtelois fait une large place dans sa politique aux associations professionnelles et il en sera toujours ainsi. Encore pourrait-on élargir les horizons des uns et des autres.

Les investissements des pouvoirs publics, comme ceux des entreprises, doivent être engagés en fonction des nécessités proches et lointaines. Il ne faut pas oublier que ce qui peut paraître trop grand ou trop audacieux aujourd'hui sera parfaitement adapté demain, tant la marche du temps s'accélère! Le reproche d'avoir vu trop grand n'est guère à craindre.

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

auquel est adjointe la

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE

garantie par l'Etat

Lausanne et ses agences

Prêts hypothécaires - Dépôts d'épargne - Emission de bons de caisse